

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Frankfort*, 11 janvier.

Ce qui confirme le bruit qui s'est répandu que les troupes royales de Saxe devaient se tenir prêtes à marcher pour le 19 du mois prochain, c'est que des armemens se font aussi dans la Hesse-Electorale, qui forme avec le royaume de Saxe le 9^e corps d'armée de la confédération germanique. Par suite d'une communication du ministre de la guerre, celui de l'intérieur a ordonné aux gouvernements provinciaux de faire faire immédiatement le recensement des chevaux propres au service militaire, pour le cas où le contingent de la Hesse-Electorale devrait être mobilisé. Quatre nouveaux commissaires des guerres ont été nommés. Le bruit court que, en cas de besoin, les 8^e et 9^e corps d'armée s'avanceraient, chacun par moitié, vers le Luxembourg, d'ici au 19 du mois prochain.

(*Gazette de Wurtzbourg.*)

FRANCE. — *Paris*, 20 janvier.

Ainsi que nous l'avons dit, une nouvelle majorité des 221 a fait justice des intentions avouées ou cachées de la commission de l'adresse. Cette majorité n'a pas plus admis les explications de M. Guizot qu'elle n'a adhéré à celles de M. Thiers. Triste décadence de ces deux hommes politiques! Autrefois, leurs paroles étaient accueillies avec la confiance la plus entière; aujourd'hui, elles n'excitent que des murmures et ne font germer aucune conviction dans l'esprit de ceux auxquels ils s'adressent. Il est vrai de dire aussi que leur position actuelle influe bien fâcheusement sur leur talent. Comment, par exemple, ont-ils cherché à prouver cette accusation tant rebattue, que le ministère n'est parlementaire? On peut bien passer à M. Dulaure l'argument tiré de ce qu'il y a dans le cabinet plus de pairs que de députés; mais à M. Guizot on ne le passe pas, et l'on a raison; car on est en droit d'attendre de lui quelque chose de mieux. Peut-on admettre davantage que le seul moyen d'avoir un ministère parlementaire, ce serait d'appeler aux affaires, ainsi qu'on l'a dit, ces chefs d'opinions diverses que la coalition voit aujourd'hui confondus sous ses drapeaux? Mais ces chefs ont déjà passé par les affaires, et ils en sont tombés, non parce que la couronne les a repoussés, mais parce que, comme l'a dit un jour M. Thiers, alors ministre, à M. Lafitte qui ne l'était plus, *parce que la majorité les a délaissés*. Quels sont donc leurs titres parlementaires à eux? Ils n'ont pu se soutenir au pouvoir, lorsqu'ils étaient considérés, appuyés, sûrs du concours de tous leurs amis. S'y soutiendraient-ils mieux maintenant que leur nouvelle position a éloigné d'eux l'ancienne majorité, sans rallier à l'avenir qu'ils rêvent encore ceux qui leur servent en ce moment d'auxiliaires? Il faut bien le dire, toutes ces attaques ne tiennent pas devant la réalité des faits, et il a suffi à M. Molé de les rapprocher les uns des autres pour en faire sentir tout le vide.

De cette longue discussion, il résulte qu'une commission qui avait préparé une adresse hostile a vu son œuvre démolie et refaite d'un bout à l'autre; que six amendements ont successivement porté l'approbation où cette commission avait mis le blâme. Et, chose incroyable, ce sont les membres de cette commission qui, sous le poids de si nombreux échecs, crient bien haut, qu'ils sont les vainqueurs et s'indignent de ce qu'on ne leur livre pas assez vite le pouvoir.

(*La Presse.*)

Du 21. — Hier, à huit heures et demie du soir, la grande députation de la chambre des députés, chargée de présenter au roi la réponse au discours du trône, a été reçue par S. M. Un grand nombre de membres de la chambre s'étaient joints à la députation.

Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le duc de Nemours et Mgr. le duc d'Aumale étaient à droite et à gauche du trône.

M. Dupin, président de la chambre des députés, a donné lecture de l'adresse. — Le roi a répondu :

« Messieurs les députés, je reçois avec une bien vive satisfaction l'adresse que vous m'apportez au nom de la chambre des députés. J'ai été profondément ému du mouvement qui l'a portée à se rendre tout entière auprès de moi, lorsqu'elle a appris le coup qui m'a frappé dans mes plus chères affections. Trop accablé alors pour pouvoir vous exprimer, comme je l'aurais voulu, à quel point ma famille et moi nous étions touchés de la part que vous preniez à

notre douleur, j'éprouve aujourd'hui une véritable consolation à vous le dire et à vous en remercier.

J'éprouve aussi, et bien vivement, le besoin de vous exprimer combien j'apprécie les assurances que vous me renouvez. Jamais l'union des grands pouvoirs de l'état ne fut plus nécessaire pour assurer à chacun d'eux la faculté d'accomplir le vœu de leur institution. C'est par cette union, c'est par votre concours que nous parviendrons à mettre à l'abri de toute atteinte les avantages dont la France jouit aujourd'hui, et à lui garantir la durée de cet état de paix et de repos qui est toujours la base essentielle de la prospérité publique.

En me félicitant avec vous de la nouvelle gloire que notre brave marine vient d'attacher au pavillon français sous les remparts de St-Jean-d'Ulloa, je vous remercie de vous associer au bonheur que j'éprouve toutes les fois que mes fils peuvent acquitter leur dette envers la patrie, et combattre pour la France.

Je suis bien touché des nouveaux témoignages d'affection et de confiance dont la chambre entoure le berceau de mon petit-fils. Il m'est doux d'y répondre en lui manifestant à mon tour toute l'affection que je lui porte, et combien je suis sensible aux vœux qu'elle m'explique pour ma famille et pour moi. (*Moniteur.*)

— On lit dans le *Journal général* :

La situation du gouvernement devant les chambres, a amené un malaise général dans les affaires surtout dans les négociations commerciales; les meilleures maisons se plaignent de la difficulté de l'escompte, et ce n'est un secret pour personne qu'une caisse qui depuis un an a rendu d'immenses services au commerce de Paris, ne livre plus, depuis un mois, son argent qu'avec une extrême réserve; ce n'est point de sa part défiance envers sa nombreuse clientèle, c'est prudence devant les circonstances graves que peuvent amener l'obstination de quelques hommes et l'imprévoyance d'une partie de la chambre autrefois plus éclairée et plus prudente.

Du 22. — Les pétitions pour la réforme électorale ont été l'objet d'une longue et vive discussion dans la commission. La majorité s'est déclarée opposée à toute modification à la loi électorale actuelle. En vain la minorité a-t-elle demandé le dépôt au bureau des renseignements, faisant observer que ce dépôt ne préjugait en rien sur la mesure des modifications qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans la loi électorale, la majorité a repoussé cette proposition, et a décidé que l'ordre du jour serait proposé à la chambre sur toutes les pétitions relatives à la réforme électorale, sans distinction de celles qui réclamaient le suffrage universel ou bien une réforme partielle. (*Moniteur.*)

Du 23. — On savait depuis deux jours que les ministres avaient fait une démarche auprès du roi pour déposer leurs portefeuilles. Mais leurs démissions n'avaient pas été acceptées, et M. Molé avait été engagé à faire quelques tentatives pour modifier son cabinet, en conservant pour collègue M. de Montalivet. Toutes ses tentatives ont échoué. Chaque fois qu'il s'est adressé à quelques membres de la coalition, il a essuyé un refus positif, et choisir pour nouveau collègue quelques-uns des membres de la réunion Jacqueminot, c'était prolonger la situation actuelle sans avoir aucune chance de rallier la majorité.

Aujourd'hui que la démission de tous les ministres est un fait officiel, les bruits ne manquent pas dans les cercles politiques. Mais on est généralement d'accord pour désigner M. de Broglie ou M. Soult, comme devant être chargés de former un nouveau cabinet. On ne croit pas généralement que M. de Broglie accepte la présidence du conseil dans le nouveau ministère, attendu qu'il a lui-même déclaré solennellement qu'il regardait sa carrière politique comme terminée. Ce serait par conséquent M. le maréchal Soult qui serait chargé de cette mission difficile.

Plusieurs journaux mentionnent aujourd'hui des listes ministérielles, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'aucune n'est encore exacte. (*Office Correspondant.*)

— M. le maréchal Soult, M. le duc de Cazes et M. Dupin ont

été appelés aux Tuileries cette nuit, vers une heure. Ils n'en sont sortis qu'à trois heures.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« On assurait hier soir que M. le duc d'Orléans commanderait en chef le corps d'observation formé sur la frontière de Belgique, et l'on désignait comme devant servir sous ses ordres les généraux Achard, Aymar et Bugeaud. »

PYS-BAS. — Liège, 22 janvier.

Le traité du 15 novembre, et surtout la protection de la France et de l'Angleterre, avaient long-tems fait croire au gouvernement belge que le trône de septembre était assis sur des bases inébranlables. Pendant qu'il se laissait aller aux douceurs de cette illusion, on a remarqué qu'il attachait tous ses soins à faire oublier son origine révolutionnaire; il ne parlait que de la sainteté des traités qui avaient placé la Belgique au rang des puissances; les barricades avaient complètement disparu à ses yeux; les révolutionnaires des autres pays étaient traqués par lui comme des bêtes fauves; et pour mieux se donner les airs de la légitimité, il faisait publier des pamphlets et des articles de journaux dans lesquels on cherchait à prouver que la nationalité actuelle de la Belgique, n'était qu'une suite de celle qu'elle avait eue sans interruption depuis trois ou quatre siècles. Falsifier l'histoire, dénaturer les faits, en créer de nouveaux, pour arriver à former des annales au nouveau royaume, telle fut la tâche imposée à des écrivains complaisans, qui ne parvinrent toutefois qu'à se couvrir de ridicule aux yeux des hommes instruits.

Aujourd'hui tout est changé: le gouvernement ne veut plus des 24 articles, et s'appuyant sur ce qu'ils ont été imposés par la force, il les regarde comme nuls, et de nul effet. Le voilà donc forcé d'abandonner le principe de légitimité que jusque là il avait invoqué; il est retombé dans le vice de son origine, le droit d'insurrection qu'il avait cherché à faire oublier. Cette nouvelle situation le jette dans de grands embarras. Comment aborder de nouvelles négociations avec les cinq grandes puissances, après leur avoir déclaré qu'on a mis à néant les stipulations qu'elles avaient arrêtées dans l'intérêt de la Belgique? On ne peut plus se baser sur aucun antécédent. Le vœu, ou la volonté du peuple belge, est aujourd'hui le seul motif que l'on puisse mettre en avant pour obtenir des conditions plus avantageuses que celles que l'on a repoussées, mais cette volonté, qui même peut être contestée, peut-elle peser dans la balance des grands intérêts européens, qui ne permettent pas d'abandonner plus long-tems la cause de l'ordre aux éternelles fluctuations des partis? Il y a un an, la Belgique réclamait à cor et à cris l'exécution des 24 articles, qu'elle rejette aujourd'hui; qui assure que si on accédait à ses desirs sur ce point, elle ne viendrait pas demain troubler la paix de l'Europe par de nouvelles prétentions? (Industrie.)

Bruxelles, 24 janvier.

Il y a 24 heures, tout était à la guerre; les hostilités étaient imminentes, et dans ce moment un ordre, dit-on, de la conférence, enjoignant aux armées de rétrograder, enfin un revirement inattendu dans la haute diplomatie, d'après ce que rapportent les journalistes, arrête l'élan des deux armées qui sont en présence sur les bruyères de la Campine.

Ce qu'il y a de remarquable dans tout ce qui se passe autour de nous, c'est de voir que le gouvernement actuel, non parce qu'il oublie de placer des garnisons dans les principaux endroits de la partie des provinces du Limbourg et du Luxembourg cédée au roi Guillaume, excepté Venloo, mais parce qu'il se conforme à la décision de la conférence, ne s'est occupé que d'opposer à l'armée hollandaise des forces capables de l'arrêter du côté du camp de Beverloo.

Ainsi, en principe de droit et en fait, la Belgique n'a considéré comme devoir essentiel pour elle que de repousser l'attaque des troupes hollandaises, et non d'empêcher l'occupation de la partie du Limbourg et du Luxembourg accordée au roi grand-duc. C'est un fait qu'il est important de constater: car il n'y a ni à Echternach, ni à Diekirch, ni à Grevenmacher aucun corps de troupes belges qui pût, en cas d'invasion par l'un des corps des armées de la confédération germanique, faire acte de résistance. La Belgique reconnaît donc les droits du roi Guillaume, et si la guerre vient, malgré la suspension d'hostilités advenue assez à propos, à menacer de nouveau d'éclater, à quoi devra-t-on l'attribuer? Sera-ce à la lenteur de la confédération germanique à mettre le roi Guillaume en possession de ce que lui a accordé la conférence, ou à l'obstination que certain parti, cru assez puissant en Belgique pour causer des craintes au gouvernement, apporte à troubler l'entrée en jouissance par le roi grand-duc de ce qui lui appartient dans le Limbourg et le Luxembourg? A quoi tient enfin la solution des différends qui peuvent encore exister, d'après le *conclusum* de la conférence de Londres, entre la Hollande et la Belgique?

Cette dernière a-t-elle réellement obtenu une diminution, telle qu'elle est citée sur sa part de la dette?

Le roi grand-duc a-t-il donné son adhésion au protocole de la conférence qui aurait modéré notre part dans cette dette? Et qu'on ne se trompe pas, quand nous faisons ces demandes: car l'acceptation des 24 articles ne renferme pas l'adhésion du roi Guillaume à une diminution de la dette imposée à la Belgique.

On voit que les puissances médiatrices veulent, autant qu'il leur sera humainement possible, maintenir la paix entre les parties séparées du royaume des Pays-Bas; tout le prouve. Cependant cet état des choses est loin d'être un véritable état de paix, et chacune des parties entretient un si grand nombre de troupes que la guerre effective ne serait presque pas plus ruineuse. Il y a impossibilité dans le maintien d'un tel état de choses, et la conférence ainsi que la confédération germanique doivent avoir cœur de le faire cesser.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 26 janvier.

Les bourgmestre et échevins de la ville ont reçu du gouvernement militaire de la forteresse une dépêche dont nous donnons, ci-après, la copie avec traduction et qui a pour objet d'exprimer sa gratitude envers la régence et envers tous les corps appartenant à la communauté aussi bien qu'envers les confréries et les sociétés qui, de même que toute la population de la ville, ont pris part à la solennité funèbre du 22 de ce mois.

Les magistrats municipaux ont pensé qu'en donnant à cette dépêche toute la publicité possible, ils rempliraient les intentions du gouvernement militaire.

Luxemburg, den 23. Januar 1839.

An eine Wohlthätliche Stadt-Regierung hier.

Bei der gestern stattgehabten Leichen-Feierlichkeit zu Ehren Sr. Hochfürstlichen Durchlaucht dem souveränen Landgrafen zu Hessen, bisherigen Gouverneurs der hiesigen Bundesfestung, hat es dem Militär-Gouvernement eine große Beruhigung gewährt sich von der allgemeinen, dem hohen verstorbenen gezeigten Hochachtung zu überzeugen, welche die gesammte Bevölkerung der Stadt Luxemburg durch eine so allgemeine Theilnahme an dem Leichenzuge auf das Unzweideutigste an den Tag gelegt hat.

Das Militär-Gouvernement spricht demnach nicht nur einer Wohlthätlichen Stadt-Regierung dafür seinen innigsten und lebhaftesten Dank aus, sondern es erfucht Wohlthätliche auch ergebenst, den hier bestehenden städtischen Korporationen als der Schützengesellschaft und den Zünften, welche sich in pleno dem Zuge angeschlossen haben, so wie auch den Herrn Privatlehrern, welche ihre Jugend zu diesem Zwecke versammelten, die diesseitige Anerkennung für ihre dadurch an den Tag gelegte unzweideutige Gesinnung gefälligst ausdrücken zu wollen. Von Seiten des Militär-Gouvernements,

Signé: DU MOULIN,
General-Major und Commandant.

TRADUCTION.

Luxembourg, le 23 janvier 1839.

A la régence de la ville de Luxembourg.

Pendant la solennité funèbre qui a eu lieu hier, en l'honneur des restes mortels du prince landgrave de Hesse, gouverneur de cette forteresse fédérale, le gouvernement militaire a été pénétré d'un sentiment bien consolateur, à la vue des témoignages unanimes de vénération et d'affliction que toute la population de la ville de Luxembourg a manifestés sur le passage du cortège.

Le gouvernement militaire ne se borne pas à en témoigner ses remerciements les plus vifs et les plus sincères à la régence de la ville, il prie également la régence de vouloir bien être l'interprète de sa gratitude auprès des confréries dont tous les membres ont accompagné le convoi, auprès de la société des arquebusiers, des instituteurs et de leurs élèves qui, réunis dans cette circonstance, ont pris part à la douleur commune.

Le gouvernement militaire de la forteresse,
Signé: DU MOULIN,
Général-major et commandant.

La société des Arquebusiers avait, depuis long-tems, fixé jour au 27 de ce mois, pour un bal. Son conseil d'administration par circulaire du 22, a fait part à tous les membres que la perte douloureuse que la ville vient de faire, par le décès de S. A. S. le landgrave de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse, a motivé la remise de ce bal, au dimanche, 3 février prochain.

— Un grand nombre d'israélites, habitans de cette ville, ayant en tête les chefs de leur communauté religieuse, ont fait partie du

cortège funèbre, le 22. Nous devons d'autant plus réparer l'omission de leur présence, dans le compte rendu au dernier numéro du journal, que la communauté israélite, comme tous les citoyens en général, s'est associée au deuil public.

— S. M. le roi de Prusse, a conféré la croix de l'Aigle rouge, 3^e classe, à M. Gangler, commissaire de police à Luxembourg.

— Dans son numéro du 23 de ce mois, l'*Echo* d'Arlon, guidé par la malveillance d'une haine aussi aveugle que pitoyable, fait un conte que nous devons réfuter, parce que l'*Echo* même mieux informé, n'en fera rien. L'individu qui a été arrêté et conduit dans la forteresse, sous prévention d'embauchage n'a été ni jugé, ni condamné, ni soumis à la peine des lattes. Immédiatement après son interrogatoire par l'auditeur militaire, il a été livré à la justice civile. Il a été déposé à la maison de sûreté où il attend que l'instruction dont son affaire est maintenant l'objet, soit achevée, pour se présenter devant ses juges naturels. Nous ferons connaître, en tems opportun, le jugement qui interviendra.

— Pendant l'année 1838, dans la ville de Luxembourg, le nombre des naissances a été de 487; celui des décès de 310; celui des mariages de 107; celui des divorces, 0. Les naissances illégitimes ont été de 23, dans lesquelles 7 avec déclaration de paternité.

— Le *Journal des débats* du 23, annonce que les ministres, M. Molé en tête, ont déposé, le 22, leurs démissions entre les mains du roi. Ils ont cédé devant la trop faible majorité et non devant la coalition.

— Le *Journal des débats* annonce que par suite de la concentration des troupes hollandaises et belges, sur la frontière des deux pays, le gouvernement français a pris des mesures propres à prévenir tous les inconvénients que pourrait faire naître un tel état de choses. Les ordres ont été donnés, dit ce journal, pour former en brigades et cantonner les troupes que le ministère avait réunies, dès le printemps dernier, sur la frontière du Nord et qui, cavalerie et artillerie comprises, forment un total de 35 à 36,000 hommes.

— Ceux qui ont lu avec attention les débats de la chambre des députés, ont dû remarquer que pas un seul dissentiment ne s'est manifesté, sur le désir d'incorporer la Belgique à la France, afin de pouvoir ensuite envahir la Hollande, et toutes les provinces allemandes situées à la rive gauche du Rhin. Rien ne sourit au peuple français comme l'idée de la reprise de possession de cette précieuse limite, non qu'il croie en avoir besoin pour se défendre contre une agression étrangère, mais parce qu'il sait que de là il pourra dicter ses volontés plus loin, ainsi qu'il l'a fait au commencement de ce siècle. En un mot, c'est à remettre l'Europe aux fers que la France aspire en se ménageant les moyens de s'emparer de la Belgique; moyens qui ne cesseront d'être en son pouvoir, aussi long-tems que subsistera l'ordre de choses créé par la révolution.

Les discussions de la chambre des députés à l'occasion de l'adresse, ont révélé l'existence d'un nouveau droit public à l'usage exclusif de la France. On y a prêché ouvertement la doctrine que tout ce qui peut tourner à l'avantage ou à la gloire de cette nation, devient par cela même légitime. Lisez les discours des principaux orateurs, et vous verrez que tel est le fond de leur doctrine. La sainteté des traités, l'assentiment même des peuples, ne sont rien à leurs yeux; les convenances de la France, voilà la suprême loi.

(Industrie.)

— Le *Handelsblad* publie le bulletin suivant sur la *Société des effets*, du 20 janvier :

Les fonds hollandais étaient aujourd'hui fort animés, mais avec peu d'affaires. Les fonds espagnols et portugais étaient très-recherchés aussi, quoique également avec des transactions insignifiantes.

Un bruit circulait, d'après lequel le comte Sebastiani s'étant refusé, mercredi dernier, à signer le récent protocole, la conférence aurait accordé quelques jours encore à l'ambassadeur de France pour effectuer son adhésion, tout en déclarant que si ce terme échu, l'adhésion de la France n'avait pas eu lieu, les décisions de la conférence seraient signifiées officiellement à la Belgique, et, dans le cas où ce pays s'y opposerait, les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre seraient rappelés de Bruxelles, et l'Angleterre déclarerait les côtes de la Belgique en état de blocus.

Nous faisons part de ce bruit sans en garantir aucunement l'authenticité.

— Le *Handelsblad* rapporte d'après le *Globe* anglais de vendredi et d'après une lettre de commerce que l'ambassadeur français à Londres a signé le traité concernant la Belgique.

Le *Handelsblad* dit cependant qu'il attend encore de La Haye la confirmation de cette nouvelle.

Des deux correspondances de Londres de l'*Avondbode*, l'une dit aussi que le général Sebastiani a signé les 24 articles, l'autre qu'il n'a pas encore l'ordre de le faire, mais que la conférence s'est réunie plusieurs fois pour arrêter une nouvelle rédaction consistant

à supprimer ce qui concerne la liquidation du syndicat et à changer ce qui concerne la dette.

— On écrit de Francfort, 18 janvier :

Des dépêches sont arrivées ces jours derniers à l'ambassade autrichienne. Grand nombre de courriers, pour toutes les directions, ont traversé notre ville. Nous apprenons de bonne source qu'il faut attribuer ces mouvemens extraordinaires à deux propositions du gouvernement belge : 1^o la Belgique demande avec instance un nouveau délai ; 2^o elle veut convaincre complètement les puissances de ce qu'il y a de rationnel dans sa proposition de rachat du territoire. La demande de prolongation du délai pour l'exécution du traité des 24 articles, quant aux territoires, est appuyée par le cabinet des Tuileries, et il pourrait arriver qu'on jugeât la seconde proposition digne d'être prise en considération. On suppose que la première de ces demandes sera accordée, car l'Allemagne de son côté ne désire rien tant qu'un arrangement pacifique. Cependant ce nouveau délai ne sera pas aussi long que pourrait le désirer la politique belge-française, afin de trouver l'occasion de faire jouer quelques nouvelles batteries d'intrigues. Pour ce qui est la seconde proposition de céder aux Belges révolutionnaires, pour quelque argent, la partie contestée du Limbourg et du Luxembourg, l'opinion est bien arrêtée chez les hommes politiques de l'Allemagne que la ligne de la Meuse ne peut être cédée sans le plus grand désavantage pour la sûreté et la défense de l'Allemagne et de la Hollande. Cette persuasion est si généralement enracinée, que l'on peut déjà admettre par anticipation que l'offre réitérée de la Belgique restera cette fois encore sans succès. (*Handelsblad.*)

— On lit dans le *Lynx* :

Nous ne cesserons de le répéter : l'attitude de l'Europe est calme, et si l'on excepte les préparatifs militaires qui se font chez nous, puis quelques mouvemens de troupes en Hollande, nulle part ne se manifestent des symptômes de guerre. En Belgique, en Italie, en Suisse, auront donc échoué dans leurs tentatives les boufeux qui ne visaient à rien moins qu'à allumer une conflagration universelle. Pour le coup les puissances paraissent fermement déterminées à comprimer l'esprit révolutionnaire, à le forcer dans ses derniers retranchemens.

Les plus fougues partisans de la propagande s'épuisent en inutiles efforts, leur voix ne trouve plus d'écho là même où elle était jadis si puissante, et leurs paroles se perdent devant les idées d'ordre qui reprennent enfin l'empire qu'elles n'auraient jamais dû perdre. M. Mauguin, malgré son talent oratoire, malgré l'éloquence parlementaire dont il est doué, n'a pu faire pencher la balance en faveur du parti de la résistance ni communiquer à la chambre l'ardeur belliqueuse dont il se sentait les entrailles brûlées.

Ainsi, disons-nous, pour ce qui concerne les affaires hollandobelges, le ministère Molé renonce à toute arrière-pensée d'intervention ultérieure; de ce côté-là la paix générale ne court plus le moindre danger d'être troublée de si tôt. L'évacuation d'Ancone a reçu également la sanction de la législature, il en est de même quant à la Suisse. Reste à savoir maintenant ce que penseront les propagandistes de tous les pays, quelle que soit leur fougue, en voyant qu'ils n'ont fait que prêcher dans le désert, et que la France, ce grand cheval de bataille, lui échappe sans retour. De guerre lasse, déposeront-ils enfin les armes; les verrait-on renoncer aux sourdes menées à l'aide desquelles ils espéraient saper les fondemens des trônes? En voyant que la fortune leur tourne décidément le dos, se soumettront-ils à l'arrêt du sort qui ne permet pas que l'anarchie triomphe de l'ordre et renverse les uns après les autres toutes les institutions conservatrices?

Les réflexions qui précèdent se présentaient tout naturellement à la vue de la situation actuelle des affaires politiques, notamment en France; un incident vient de compliquer tant soit peu les choses : le ministère Molé, jusqu'ici victorieux de la coalition sur tous les points qui ont été discutés, à essuyé un échec dans la séance du 16. Nul doute que les hommes du mouvement n'aient de nouveau le verbe haut et ne rêvent un prochain bouleversement favorable à leurs principes de propagande. Ils s'attendent sans doute à ce que le conseil de Louis-Philippe soit renversé de ce coup. Nous ne croyons pas le cas assez grave pour déterminer de suite la retraite du cabinet. Mais M. Molé dut-il céder la place à une autre combinaison, le nouveau ministère aura-t-il la volonté ou le pouvoir de s'écarter de la voie dans laquelle sont entrées les puissances? Nous parlons de la velléité qui les domine toutes en ce moment d'en revenir à l'exécution des traités. Tout porte donc à croire que le successeur du président actuel du cabinet français serait obligé de subordonner sa politique aux nécessités que l'Europe ne manquerait pas de lui objecter, si sa marche venait à prendre une allure par trop récalcitrante à la volonté des gouvernemens.

Non, nous ne désespérerions pas encore du triomphe définitif de la justice, lors même qu'un changement de ministère en France

viendrait rendre une dernière lueur d'espérance à ceux qui ne rêvent que guerre et combats. Mais si contre toute attente les agitateurs réussissaient dans leur infernal projet de perturbation, nous sommes persuadés qu'un prompt exemple réprimerait leur audace en mettant à nu toute l'impuissance de la faction dont ils sont les Seides. Qu'ils cessent donc de vouloir remuer les masses pour nous engager dans une lutte inégale et impolitique. C'est le seul moyen d'éviter la catastrophe que tout homme de bien redoute et qui ferait d'innombrables victimes.

— On écrit de Constantinople, en date du 26 décembre :

« Des officiers prussiens arrivent ici pour servir d'instructeurs dans l'armée du grand-seigneur. Ce fait est d'autant plus remarquable que le sultan avait précédemment refusé des offres de la même nature faites par des officiers anglais pour les équipages de son escadre où l'instruction est cependant plus nécessaire. On tire avantage de cette circonstance pour rajeunir le thème des rivalités entre lord Ponsomby et M. de Boutenieff. Bien que l'influence russe soit à peu près démontrée par ce fait, les Anglais ne veulent pas avouer que le crédit de lord Ponsomby ait baissé. Ils reconnaissent seulement que le rétablissement des relations amicales entre la Porte et la Russie est due aux efforts de M. de Boutenieff. »

— On écrit de Rome, le 22 décembre :

Le major-général baron de Puchner, qui commandait les troupes autrichiennes dans les états pontificaux, a reçu de l'empereur d'Autriche l'ordre de Léopold à titre de récompense pour les services rendus dans son commandement. Il a reçu du Saint-Père, pour les mêmes causes, la grand'croix de l'ordre de St-Grégoire, cette promotion était annoncée par une lettre du pape, conçue dans les termes les plus flatteurs. Le prince de Metternich et le feld-maréchal Radesky, commandant du royaume lombardo-venitien, ont reçu la même distinction; la grand'croix qui leur a été conférée était enrichie de brillans.

— Un chimiste qui fait partie du conseil de salubrité, s'est associé avec un boulanger de Paris dans le but de reconnaître le meilleur parti qu'on peut tirer, dans le moment actuel, de la pomme de terre, et si on peut s'en servir dans la panification. Les essais faits ont eu un grand succès. Les auteurs ont préparé du pain qui contenait 50; 60 et 75 pour 100 de fécule, et ce pain n'avait pas de goût désagréable et était d'une grande blancheur. Des échantillons de ce pain ont été envoyés à M. le préfet de police et à diverses sociétés savantes. Une seule question reste à examiner; elle consiste à savoir quelle est la valeur nutritive de ce pain; mais les auteurs disent qu'ils peuvent animaliser à volonté la masse panifiable qu'ils préparent.

ETAT-CIVIL.

Naissances : Le 17 janv., Michel Wagner; le 18, Mathias Schmit et Madeleine Schreiner; le 20, Nicolas Lesure, et Mathias Keler; le 21, Barbe Beffort, Mathias Grollinger, et Anne Brincourt; le 22, Pierre Wagner; le 23, Nicolas-Mathias Meyer.

Mariages : Le 19 janvier, Jean Hengesch, ouvrier tanneur, avec Marie Richard, et François-Jacques Becker, tonnelier, avec Marie Michels; le 21, Jacques Odar, cordonnier, avec Susanne Haselman; le 23, Pierre Colling, ouvrier maréchal-ferrant, avec Jeanne Ruckers, et Thomas Walkownicow, sous-officier au 37^e régiment de ligne prussien, avec Anne Helling.

Décès : Le 19 janvier, Mathias Beffort, tisserand, âgé de 76 ans; le 21, Barbe Peppinger, âgée de 7 mois, et Marie-Martin, veuve Jacques Backes, âgée de 82 ans; le 23, Anne-Marie Putz, veuve Chrétien Bertrand, âgée de 79 ans.

Theater in Luxemburg.

Morgen, Sonntag, den 27. Januar 1839.

Abonnements-Vorstellung. — Zum Erstenmale:

Der Mann mit der eisernen Maske, Geschichtliches Drama in fünf Abtheilungen, nach dem Französischen des Arnould und Gourrier, von V. Lebrün.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Cirque Olympique

De F.-E. BLONDIN, directeur de la plus grande troupe d'écuycers, écuyères et chevaux dressés, qui voyage maintenant en Europe,

A l'honneur de prévenir le public de Luxembourg, qu'il arrivera incessamment en cette ville pour y donner de grandes représentations d'équitations, danses, voltiges à cheval, chevaux dressés, etc., et de grandes pantomimes équestres.

Il espère obtenir, pendant son séjour, le même accueil qui lui a été témoigné dans plusieurs villes et capitales de l'Europe.

A vendre par foudre ou par aïme, Eau-de-vie de poires de l'an 1834,

pesant 51 degrés centigrades,

chez BRIMMEYR-HELDENSTEIN, à Echternach.

Le sieur Augustin WILHELM, au jardin des Dominicains, à Clausen faubourg de Luxembourg, a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs, qu'il vient de faire imprimer un nouveau catalogue concernant son commerce d'arbres verts, feuillus et fruitiers, de fleurs et de graines. Ce catalogue se distribue gratis à son domicile susdit.

VENTE

En conformité de la loi du 12 juin 1816.

MARDI, 5 février 1839, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire soussigné, rue de la Boucherie, n° 348, le JARDIN, appartenant à la dame Elisabeth Kousset, aux héritiers de feu sieur Kohl, demeurant au Paffenthal, et situé à Clausen, entre le chemin et le jardin Becker, bontin aux jardins du sieur Wurth, négociant à Luxembourg et les héritiers Hedlin de Clausen, dans lequel se trouve une grande cave, un puits et une maisonnette nouvellement construite, seront adjugés définitivement à qui plus.

BAASEN.

AVIS.

A VENDRE ou à LOUER la ci-devant maison ANDRIN, sise à Esch-sur-l'Alzette, pour toute espèce de commerce, très-avantageusement placée sur l'extrême frontière vers la France; ainsi que les deux pièces de vigne et les deux jardins qui en dépendent.

S'adresser au propriétaire actuel, M. Scheffer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, ou au notaire Motté dudit Esch.

Vente publique de Meubles.

En vertu d'une ordonnance de monsieur le Président du tribunal de première instance, séant à Luxembourg, en date du 26 décembre 1838, Et sur la requête de :

1^o Anne Mersch, épouse Mathias Haagen, horloger en cette ville;

Et 2^o Jacques Schroll, rentier, en sa qualité de tuteur datif des mineurs Marie-Claire, Marguerite, Jacques et Mathias les Mersch, enfans des défunts Nicolas Mersch et Marguerite Schroll, son épouse,

Il sera, lundi, 28 janvier courant, à neuf heures du matin, procédé par le ministère de maître Jacques Funck, notaire à Luxembourg,

A la vente des effets mobiliers provenant de la succession de feu le sieur Jacques Mersch, leur père et respectivement grand-père.

La vente aura lieu en la mortuaire, sise à Luxembourg, Marché-aux-Poissons, n° 334.

Luxembourg, le 8 janvier 1839.

J. FUNCK, notaire.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain, le Rez-de-Chaussée, composée de six chambres, cuisine, grenier, cave, écurie et remise, rue Marché-aux-Poissons, n° 316, actuellement occupée par M. Vinkler, adjudant. S'adresser à M. Elter, Marché-aux-Herbes.

Öffentliche Meisbüschel (Fäschchen)-Versteigerung im Grünenwald.

Am Montag, den 4. des fünftigen Monats Februar 1839, wird Morgens, um 9 Uhr, im 9. Loofe des Grünenwalds, im Ort genannt in der Erzenbrüth, unter dem Kissenweza, eine große Anzahl ausserlefenner und zweimal gebundener Meisbüschel (Fäschchen), auf Borg, versteigert.

Luxemburg, den 24. Januar 1839.

J. Funck, Notar.

MERCURIALES. — 1^{re} QUINZAINE DE DÉCEMBRE 1838.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIERE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	9 23 1/2	0 00
Méteil.....	8 15	0 00
Seigle.....	7 02	0 00
Orge.....	0 00	0 00
Avoine.....	2 12	0 00
Pois.....	0 00	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	1 21	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 83 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	2 52	0 00
Paille, id. id.....	1 90	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	3 99 1/2	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00